



Congés du bailleur pour vente/ pas trouvé de logement

Par **panam13**, le **06/05/2009** à **09:14**

Bonjour,

Ma mère a reçu il y a 6 mois de la tutelle qui gère son appartement un congès pour vente. N'ayant pu donné suite, elle a cherché un logement mais en vain. Vivant en bord de mer il est difficile de trouver un logement à l'année en location.

Elle devait quitter les lieux le 1er mai et comme elle n'a rien trouvé n'a pu partir. Elle a par ailleurs perdu son emploi le 30 avril.

Aussi elle a demandé un premier délai pour partir qui a été refusé. Puis un second par l'intermédiaire du propriétaire. Ce dernier a convaincu la tutelle de lui laisser 15 jours sous réserve qu'elle fasse un courrier recommandé AR s'engageant à quitter les lieux le 15 mai. Maintenant, d'ici au 15 il est quasi impossible de trouver un logement... d'autant qu'elle ne travaille plus. Quels sont les recours possibles ? Que me conseillez-vous ?

Merci d'avance

Par **Solaris**, le **06/05/2009** à **10:04**

Bonjour,

Le propriétaire va assigner votre mère en validation de congé pour demander son expulsion. Votre mère aura le temps de la procédure pour partir mais sera condamnée aux frais de procédure.